

Résumé analytique

Building on Rainbows: Supporting Children's Participation in Shaping Responses to COVID-19

See full report here <http://clock.uclan.ac.uk/33087/>

Le Comité des droits de l'enfant, soulignant l'importance de diverses lois et recommandations nationales et européennes établies de longue date, a récemment déclaré¹ que les vues des enfants devraient être prises en compte dans la réponse à la pandémie de Covid-19. La participation des enfants dans la prise de décision n'est pas un luxe mais une mesure de protection², et les enfants ont montré à maintes reprises qu'ils contribuent précieusement à la lutte contre les catastrophes et la réduction des risques.³ En donnant aux enfants la possibilité de contribuer à l'élaboration de plans de lutte contre le Covid-19, nous pouvons faire en sorte que les règles et les services tiennent dûment compte de leurs droits et de leurs besoins. Ceci permettra d'améliorer la sûreté et l'efficacité, de promouvoir la santé et le bien-être et de concevoir des solutions constructives sur le long terme aux problèmes qui se profilent pour la période de reprise sur les plans individuel, sanitaire, éducatif, communautaire, économique et de l'aide sociale.



Le présent rapport rapide basé sur les faits inclut les résultats d'une enquête menée en collaboration avec 95 professionnels dans 20 pays contactés à travers les réseaux sur les droits et la participation des enfants, y compris leurs rapports sur les vues des enfants. Recueillies dans toute l'Europe, ces données illustrent :

- Les conditions difficiles auxquelles les enfants sont confrontés dans tous les pays en matière de santé, de barrières à la communication, de manque d'information et de dépendance numérique. À cela viennent s'ajouter des enjeux supplémentaires dans de nombreux pays, concernant l'accès à l'éducation, aux biens de première nécessité, aux soins et à la sûreté, à la santé mentale et au bien-être, à l'implication dans la prise de décision ; et qui découlent de l'exposition à la violence, des changements dans la vie de famille, de situations familiales, salariales et d'emplois précaires, ainsi que de manque d'accès aux services et de discrimination continue.
- L'exposition supplémentaire à ces enjeux auxquels font face les enfants et les jeunes bénéficiant d'assistance sociale, les jeunes Roms, les enfants ayant une expérience de situation familiale vulnérable, de migration, de pauvreté et d'handicap, ainsi que les enfants vulnérables à l'exploitation sexuelle, à la traite d'enfants et à la violence.
- Les mesures de lutte mises en place aux niveaux national, local et organisationnel en vue de résoudre ces difficultés et de réduire les risques, qui montrent la valeur et la nécessité de la participation des enfants et mettent au jour des expériences, des craintes et des solutions, y compris avec les enfants en situations de vulnérabilité.

¹ voir point 11 <https://t.co/Gx74bA00nV>

² voir Warrington and Larkins 2019

³ voir CUIDAR <https://www.lancaster.ac.uk/cuidar/en/project-outputs/>, mais aussi la recherche par des ONGs comme <https://www.savethechildren.net/blog/engaging-children-covid-19-response-and-beyond>, <https://www.wvi.org/publications/report/child-participation/childrens-voices-times-covid-19-continued-child-activism>

La participation est un droit (UN CDE Art. 12) appuyé par les traités européens et les recommandations du Conseil de l'Europe, qui disposent que les vues des enfants soient recherchées, entendues et prises en compte dans les décisions en rapport avec tous les sujets qui les concernent. La participation implique un processus circulaire de planification, de prise de contact avec les individus, d'identification des problèmes, de recherche des points de vue, de prise de mesures, de suivi et de révision des mesures ; avant de tout recommencer à zéro.⁴ Les enfants sont très actifs dans la participation et la contribution au fonctionnement du foyer : ils partagent et créent des informations pour promouvoir la sûreté, prennent soin des membres de la famille, fournissent de l'aide et du soutien à leurs amis et voisins et exercent un travail rémunéré ou non rémunéré.

- Parmi nos collègues qui travaillent sur la participation et les droits de l'enfant et qui ont répondu à l'enquête, 70 % n'ont pu recenser aucune initiative (locale ou nationale) de participation en rapport avec le COVID-19.

Les 30 % des répondants restants ont indiqué des activités de participation des enfants en cours, mais aucune n'a pour l'instant amené à une action gouvernementale hormis la mise à disposition d'informations aux enfants. Les exemples recueillis à ce jour portent sur la participation des enfants dans :

- La réception, la conception et le partage d'informations
- La contribution sous forme d'idées à l'élaboration de services, par exemple la protection de remplacement et l'éducation inclusive
- La création de capacités aux niveaux national, organisationnel et familial par la critique des pratiques actuelles

Davantage d'initiatives collaboratives menées par les enfants sont prévues aux niveaux local, national et international. Il a été démontré que celles-ci sont ou peuvent être appuyées par des pratiques fondées sur l'art ; des plateformes numériques de communication interpersonnelle ; des contacts personnalisés avec les enfants, en face-à-face, par courrier, par mail et via les médias sociaux ; la communication avec des groupes d'enfants à travers les médias sociaux, les médias de masse et les sites internet ; des structures de participation (ex. : conseils d'enfants) ; le recours aux enquêtes avec les enfants ; la remise en question des décideurs ; le maintien d'un temps de travail pour appuyer ces activités ; et la garantie que la participation soit reconnue comme une priorité.

Recommandations visant à soutenir la participation des enfants

Notre recherche indique la nécessité des actions suivantes pour soutenir et renforcer la capacité à s'assurer que les initiatives participatives des enfants liées au COVID-19 et à la reprise soient aussi sûres, inclusives et efficaces que possible.

1. **Octroyer une reconnaissance** : S'engager à faire participer les enfants à l'élaboration des décisions publiques concernant les réponses au COVID-19. Faire l'éloge de chaque contribution des enfants en réponse à la pandémie et remettre en question les jugements fondés sur l'âge à l'égard des actions, idées et propositions des enfants.
2. **Soutenir les enfants individuellement** : Permettre à l'enfant de participer aux décisions et réunions qui les concernent. Adopter une approche plus flexible pour comprendre et répondre aux préoccupations individuelles. Améliorer la coordination entre les adultes en contact avec chaque enfant individuellement (ex. parents, professeurs, travailleurs sociaux). Veiller à ce que les enfants aient un contact direct régulier avec les personnes désignées dans les domaines de l'éducation et de la protection sociale.
3. **Soutenir l'influence collective** : Accroître les possibilités des enfants de partager collectivement leurs idées, afin de s'assurer qu'ils puissent mettre en lumière leurs préoccupations et demander des comptes aux

⁴ voir Conseil de l'Europe Manuel sur la Participation des Enfants – à paraître

décideurs. Créer et partager des plateformes sûres et accessibles de participation numérique des enfants. Veiller à ce que les décideurs s'engagent directement dans ces domaines, afin que les enfants aient un accès direct aux personnes qu'ils peuvent influencer pour encourager la responsabilité. Utiliser le papier, la poste, les échanges face-à-face, le téléphone, la télévision, la radio et les outils numériques.

4. **Promouvoir l'inclusion** : Adopter une approche critique fondée sur les droits de l'enfant, guidée par les préoccupations des enfants et des communautés les plus marginalisés (y compris les jeunes Roms, les enfants handicapés, les enfants bénéficiant de protection de remplacement et les réfugiés). Prendre en compte les conséquences de toutes les décisions et mesures liées au COVID-19 sur les enfants. Réviser les décisions et mettre en oeuvre des mesures pour faire face à tout défi mis en lumière.
5. **Coordonner les solutions numériques et hors ligne** : Assurer la fourniture d'équipements numériques, l'électricité et l'accès aux données à tous les enfants. Partager les informations concernant la sûreté sur Internet avec les enfants ainsi que des exemples de pratiques professionnelles sûres et inclusives pour maintenir le contact avec les enfants. Améliorer les compétences numériques et créatives des professionnels ainsi que l'aide organisationnelle. Soutenir l'apprentissage par les pairs au moyen d'équipements numériques. Promouvoir l'utilisation de l'équipement numérique par les enfants dont les parents sont analphabètes, y compris le soutien individualisé par contact personnel. Cependant, ne pas dépendre de la communication numérique - certains enfants sont submergés. Fournir des photocopies et autres documents imprimés aux enfants qui vivent dans des foyers ayant un accès limité à l'électricité et à internet.
6. **Ressources pour les professionnels** : Garantir le temps des professionnels alloué aux activités de participation, s'assurer qu'ils ont le statut et l'équipement de protection personnelle nécessaires pour s'occuper de personnes individuellement. Financer les organisations en contact direct avec des groupes spécifiques d'enfants, afin de maintenir des relations avec les enfants et les communautés marginalisées. Par exemple, les travailleurs sociaux auprès des jeunes, les organisations communautaires fondées sur l'art, les ONG roms et pro-roms et les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes ayant une expérience d'assistance sociale, qui sont dans des situations de vulnérabilités familiales, de migration, de pauvreté et d'handicap, ou vulnérables à l'exploitation sexuelle, à la traite d'enfants et à la violence.
7. **Inclusion dans la santé publique** : Garantir l'inclusion des enfants dans les structures formelles et les processus de participation publiques et communautaires. Ceci devrait être soutenu par des fonds dédiés au niveau de l'Union Européenne et aux niveaux nationaux, en particulier pour garantir leur implication dans la gouvernance des services pour les enfants et des structures de santé publique.
8. **Mesures économiques** : Promouvoir l'intérêt supérieur des enfants dans la prise de décisions économiques et de santé publiques, tout en apprenant des enfants les meilleurs moyens pour y parvenir. Un revenu minimum de base pour les enfants et les adultes favoriserait les conditions dans lesquelles les enfants peuvent accéder à des opportunités, participer et s'épanouir. Les recommandations attendues du Conseil de l'Europe sur la Garantie pour l'Enfance et les législations domestiques au sein de l'Union Européenne et des États membres du Conseil de l'Europe devraient promouvoir des actions qui soutiennent les familles financièrement et l'accès des enfants à des services de haute qualité. Amender les lois et programmes lorsque nécessaire afin de garantir l'accès immédiat et permanent aux fonds pour la fourniture de nutrition, de médicaments, de services de logement et de services essentiels pour les enfants et adultes faisant face à la pauvreté et autres situations de vulnérabilité.